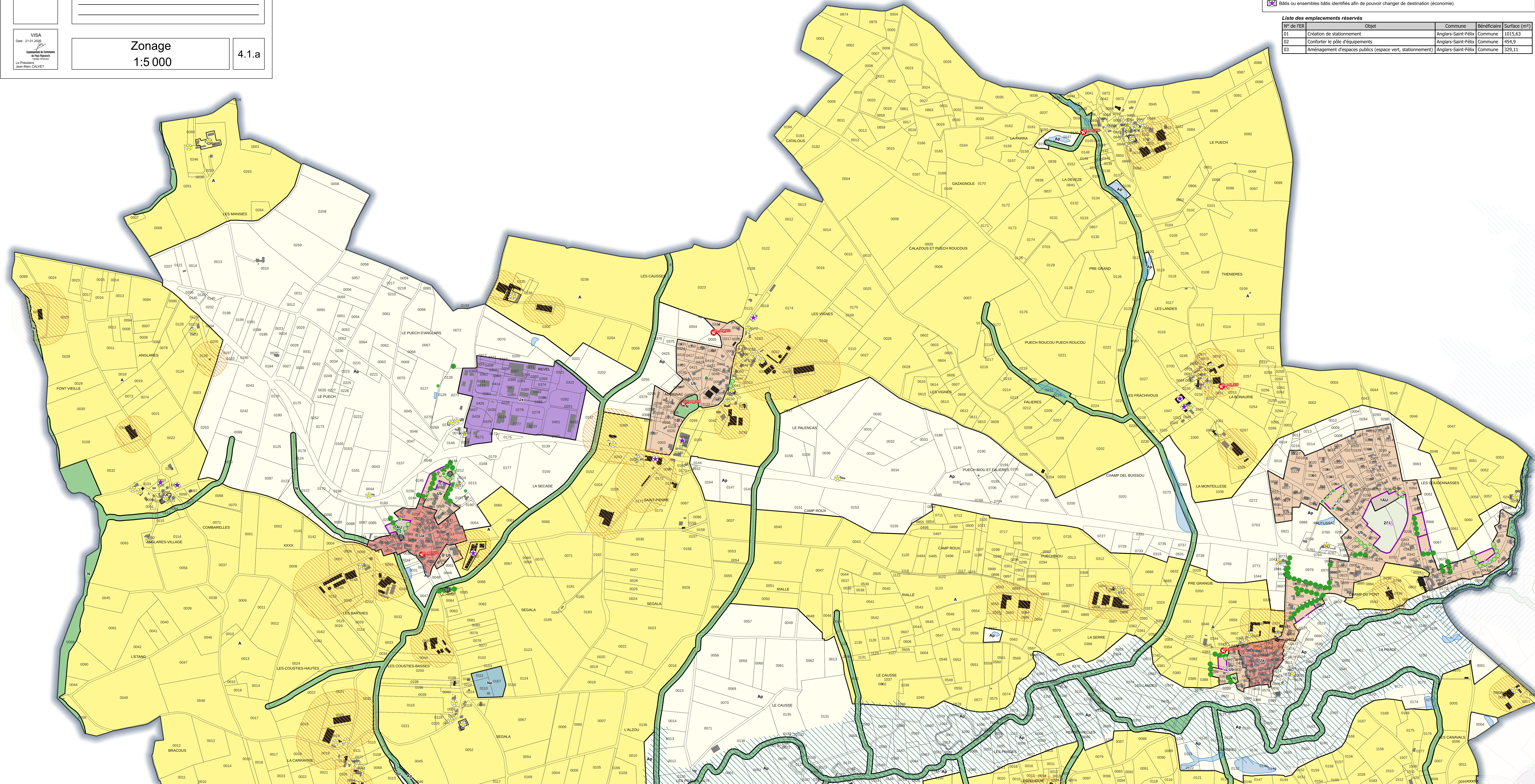
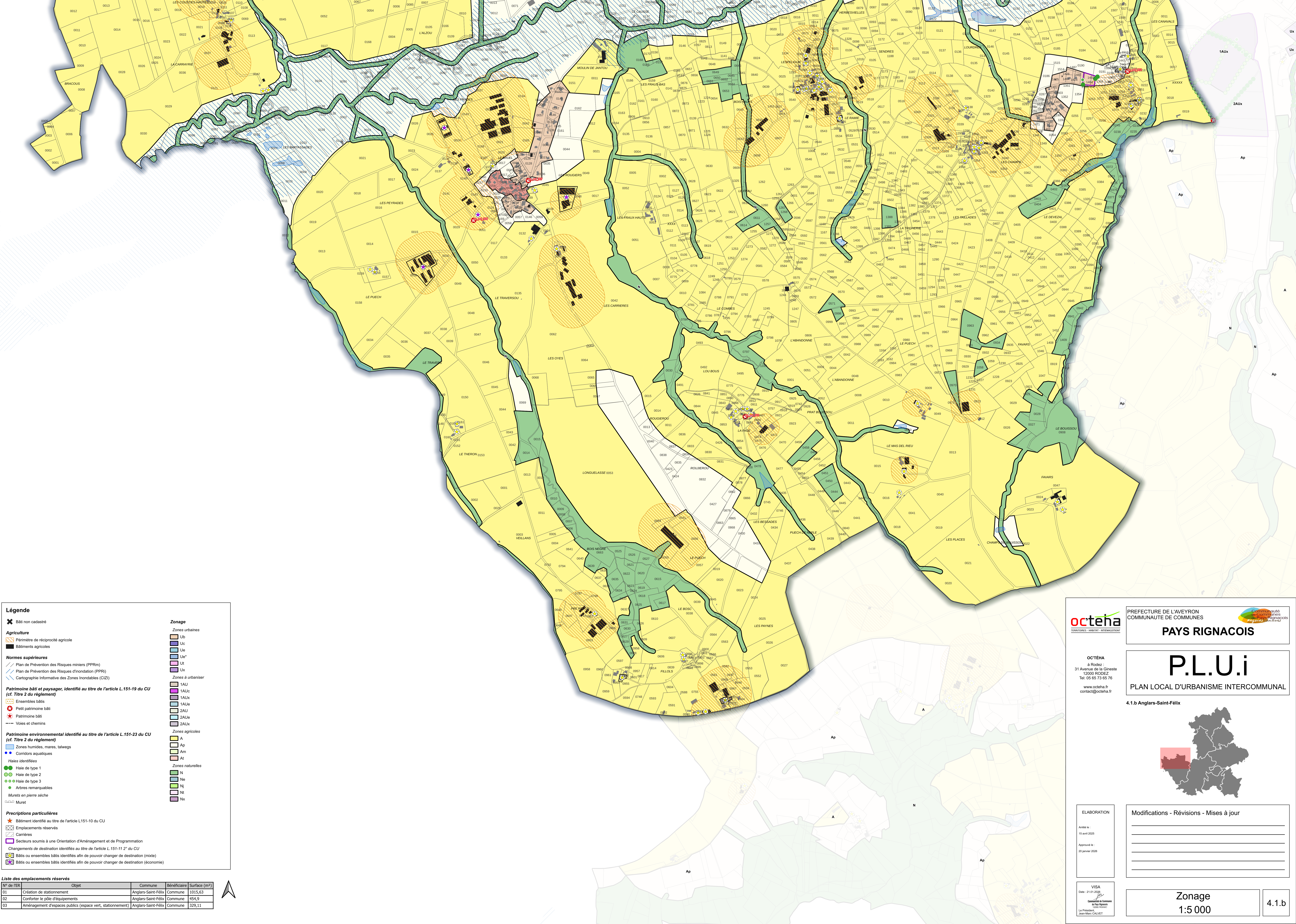






Légende

✕ Bâti non cadastré

Agriculture

- ▨ Périmètre de réciprocité agricole
- Bâtiments agricoles

Normes supérieures

- ▨ Plan de Prévention des Risques miniers (PPRm)
- ▨ Plan de Prévention des Risques d'inondation (PPRI)
- ▨ Cartographie Informatrice des Zones Inondables (CIZI)

Patrimoine bâti et paysager, identifié au titre de l'article L.151-19 du CU (cf. Titre 2 du règlement)

- ▨ Ensembles bâtis
- ✱ Petit patrimoine bâti
- ✱ Patrimoine bâti
- Voies et chemins

Patrimoine environnemental identifié au titre de l'article L.151-23 du CU (cf. Titre 2 du règlement)

- ▨ Zones humides, mares, talwegs
- Corridors aquatiques

Haies identifiées

- Haie de type 1
- Haie de type 2
- Haie de type 3
- Arbres remarquables
- ▨ Murets en pierre sèche
- ▨ Muret

Précriptions particulières

- ✱ Bâtiment identifié au titre de l'article L.151-10 du CU
- ▨ Emplacements réservés
- ▨ Carrières
- ▨ Secteurs soumis à une Orientation d'Aménagement et de Programmation

Changements de destination identifiés au titre de l'article L.151-11 2° du CU

- ▨ Bâti ou ensembles bâtis identifiés afin de pouvoir changer de destination (mixte)
- ▨ Bâti ou ensembles bâtis identifiés afin de pouvoir changer de destination (économie)

Zonage

Zones urbaines

- Ub
- Uc
- Ue
- Ue*
- Ut
- Ux

Zones à urbaniser

- 1AU
- 1AUc
- 1AUx
- 1AUe
- 2AU
- 2AUe
- 2AUx

Zones agricoles

- A
- Ap
- Am
- At

Zones naturelles

- N
- Ne
- Nj
- Nt
- Nx

Liste des emplacements réservés				
N° de l'ER	Objet	Commune	Bénéficiaire	Surface (m²)
01	Création de stationnement	Anglars-Saint-Félix	Commune	1015,63
02	Conforter le pôle d'équipements	Anglars-Saint-Félix	Commune	454,9
03	Aménagement d'espaces publics (espace vert, stationnement)	Anglars-Saint-Félix	Commune	329,11



octeha
Territoires - Habitat - Développement

**PREFECTURE DE L'AVEYRON
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
PAYS RIGNACOIS**

octeha
à Rodiez :
31 Avenue de la Gînestre
12000 RODEZ
Tél. 06 65 73 65 76
www.octeha.fr
contact@octeha.fr

P.L.U.i
PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

4.1.b Anglars-Saint-Félix

ELABORATION

Actée le :
10 avril 2025

Approuvé le :
20 janvier 2026

Modifications - Révisions - Mises à jour

VISA

Date : 21.01.2026

Commune de Communes
du Pays Rignacois
La Présidente
Jean-Marc CALVET

Zonage
1:5 000

4.1.b

